



Taxe enlèvement ordures ménagères et augmentation de loyer

Par **scorpion13**, le **05/02/2011** à **14:06**

Bonjour, j'ai reçue une lettre LRAR le 10/01/2011 de mon propriétaire me demandant de lui payer la somme de 140€ pour la TEOM, ainsi que l'augmentation de loyer 2010. Alors le problème est que nous sommes sur la parcelle 5 locataires et que nous sommes que 3 à avoir reçus la taxe TEOM. Certains ont reçus l'augmentation de loyer 2010 d'autres pas et 1 locataire lui rien du tout. donc est-ce à la tête du client???? l'année dernière nous avons payés la taxe TEOM (58.70€ juin à décembre) au prorata des mois habités, nous avons déjà demandé un justificatif à notre proprio qu'il ne nous a jamais donné. Cette année il m'envoie 140€ de taxe TEOM sans justificatif! que devons nous faire??? est-ce normal que certains ont des augmentations de loyer et d'autres non, ceci est aussi valable pour la taxe TEOM!!! merci de toute aide apportée

Par **Marion2**, le **05/02/2011** à **17:16**

Courrier recommandé AR le mettant en demeure de vous fournir copie de l'avis de la taxe foncière sous 15 jours.
Le bailleur est dans l'obligation de fournir un justificatif.